

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur DIJOUX Stéphano, 1^{er} adjoint.

AFFAIRE N° 36/1808 :

Retrait du patrimoine communal et reprise de véhicules vétustes par des concessionnaires retenus par la centrale d'achat CADI

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
N° 64-20241216-36-1808-DE
Date de la transmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Affaire n°36/1808 : Retrait du patrimoine communal et reprise de véhicules vétustes par des concessionnaires retenus par la centrale d'achat CADI.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la collectivité a lancé une consultation auprès de la centrale d'achat CADI portant sur l'acquisition de véhicules en vue du renouvellement du parc automobile de la Ville de Saint-Pierre. Dans le cadre de cette consultation, il est prévu la reprise d'anciens véhicules communaux.

En effet, l'état de vétusté et les altérations irréparables d'un lot de VINGT CINQ (25) véhicules communaux ne permettent plus leur utilisation par les services de la collectivité.

Dès lors, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal et de faire procéder, par la suite, à leur vente en l'état.

Les véhicules ci-après feront l'objet d'une reprise par les concessionnaires retenus par la centrale d'achat CADI :

• **JCA : Jules Caillé Auto**

HUIT (08) véhicules du lot n° 02 : Citadine, berline et SUV à motorisation thermique

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation
RENAULT	CLIO	BJ-745-KD	25/02/2011
TOYOTA	AURIS	EJ-890-AS	02/01/2017
AURIS	AURIS	EJ-389-AS	02/01/2017
AURIS	AURIS	EJ-458-AS	02/01/2017
AURIS	AURIS	EJ-600-AS	02/01/2017
RENAULT	MEGANE	EJ-765-NC	25/01/2017
RENAULT	MEGANE	EJ-786-NC	25/01/2017
RENAULT	MEGANE	ET-899-FP	08/01/2018
Total reprises TTC			8 100.00€

• **CFAO**

DIX (10) véhicules du lot n° 12 : Fourgonnette à motorisation thermique

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation
PEUGEOT	PARTNER	CK-648-LB	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-481-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-737-LB	

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-2024-06/09/2018-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

PEUGEOT	PARTNER	CK-436-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-444-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-489-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-880-LB	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK183-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-087-LC	06/09/2012
RENAULT	KANGOO	BL-063-RT	08/04/2011
Total reprises TTC			1 652.00€

• **Automobiles Réunion :**

TROIS (03) véhicules du lot n° 13 : Fourgonnette à motorisation électrique

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation
PEUGEOT	PARTNER	CK-193-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-203-LC	06/09/2012
PEUGEOT	PARTNER	CK-257-LC	06/09/2012
Total reprises TTC			3 800.00€

• **CFAO**

QUATRE (04) véhicules du lot n° 14 : Fourgon à motorisation thermique

Marque	Modèle	Immatriculation	Mise en circulation
RENAULT	MASTER	CK-949-TX	17/09/2012
RENAULT	MASTER	CK-167-TY	17/09/2012
RENAULT	MASTER	CK-127-TZ	17/09/2012
NISSAN	CABSTAR	BJ-347-TY	04/03/2011
Total reprises TTC			5 000.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

De tout ce qui précède,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1808-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* »,

Considérant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE L'AUTORISER d'une part, à PROCEDER à la reprise à titre onéreux et en l'état des véhicules susmentionnés dans les tableaux ci-dessus, et d'autre part, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE